

# points - info

## DE REPÈRES

mai 2008

BULLETIN NUMÉRIQUE ET PÉRIODIQUE DE L'IRHSES

IRHSES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ; Tel : 01 40 63 28 10 ; Fax : 01 40 63 28 15 et sur internet [www.irhses.snes.edu](http://www.irhses.snes.edu) ; irhses@snes.edu

- Chaque adhérent du SNES a maintenant reçu le numéro de *l'US* contenant le bulletin de l'IRHSES (n° 30) consacré à Mai-juin 1968.

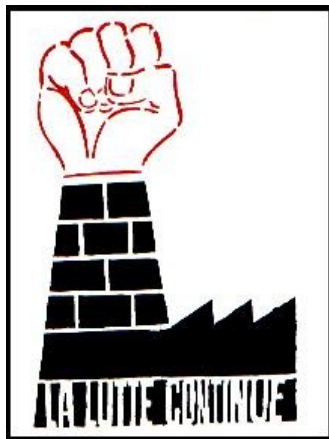
- Le numéro 40-41 de *nouveaux regards* (12 €) sur Mai 68 aujourd'hui est également paru.

- Dans le prolongement de ce bulletin double, l'Institut de la FSU organise une rencontre débat le 21 mai de 10h à 17h sur le thème « Mai 68, à l'épreuve des sciences sociales » à l'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne. Il est nécessaire de s'inscrire auprès de l'Institut pour obtenir un badge permettant l'entrée dans l'amphi.

Institut de la FSU, 104 av. R. Rolland, 93260 Les Lilas, ou [institut@institut.fsu.fr](mailto:institut@institut.fsu.fr)

- A paraître également un dossier dans le prochain numéro de *l'US-mag* avec notamment une table ronde associant des militants d'aujourd'hui et des responsables SNES de cette période.

- Enfin, lors de la 11<sup>ème</sup> édition des *Rendez-vous de l'histoire*, du 9 au 12 octobre 2008 à Blois qui portera cette année sur "Les Européens", le SNES animera un débat sur « Mai 68 en Europe ».



## L'héritage de mai-juin 68

Les évocations de mai-juin 68 se poursuivent et tous les médias sont mobilisés : numéros spéciaux des journaux et magazines, émissions de radio et de télévision, livres divers tant par leurs auteurs que par leur qualité.

Une des caractéristiques majeures de cette période fut bien en effet l'irruption sur la scène politique de millions de salariés du public et du privé, d'étudiants, de lycéens et... d'enseignants. Or parmi les livres parus, peu sont l'œuvre d'historiens, et si l'on parle (surtout) de la révolte étudiante et (un peu) des grèves et occupations d'entreprises, pratiquement aucun livre n'aborde la lutte des enseignants du second degré durant cette période. Ils étaient en effet directement concernés en tant qu'enseignant par l'avenir de leurs élèves qui se mobilisèrent alors pour la première fois et en tant que salariés et fonctionnaires avec leurs propres revendications. Ils participèrent massivement à la grève, aux manifestations et occupations d'établissements.

Le n° 30 de « *Points de repères* » tente de remédier à cette lacune. Routé en même temps que *l'US*, il est aujourd'hui entre les mains de chacun des adhérents du SNES. Il ne s'agissait pas de faire une histoire des événements mais seulement de poser quelques points de repères permettant de comprendre l'action des enseignants de second degré dans les lycées et collèges et de leur syndicat majoritaire, le SNES.

Nul doute que le rappel de cette histoire permet d'éclairer la signification de la continuité des luttes des enseignants du SNES aux côtés des lycéens aujourd'hui. Dans un autre contexte et face à d'autres enjeux, les mêmes valeurs de solidarité et de lutte collective se mettent en œuvre afin de faire triompher une conception moderne et démocratique de l'Ecole, nécessitant des moyens. Ces luttes rejoignent celles des travailleurs actifs et retraités pour leur emploi, leur pouvoir d'achat, leurs retraites, leurs systèmes de sécurité sociale et de santé, celles des travailleurs sans-papiers... Qui parle d'« *en finir avec l'héritage de mai 68* » ? Les acteurs sociaux d'aujourd'hui sont bien les héritiers de mai-juin 68.

Gérard Réquigny

Dans ce numéro de « *Pdr-info* » nous poursuivons la publication de témoignages de militant(e)s sur leur expérience en mai-juin 68. Il y aura une suite dans plusieurs prochains numéros. Le n° 30 de *Points de repères* représente un investissement important pour l'IRHSES (de l'ordre de 12 000 €) malgré la prise en charge d'une part non-négligeable par le SNES (impression du fac-similé central et routage). Nous pensons que c'est cependant une démarche importante que le SNES et son Institut de recherche s'adressent ainsi conjointement à tous les adhérents. Nous espérons que ce numéro sera l'occasion pour de nombreux militants de rejoindre l'IRHSES et de participer, selon leurs disponibilités, à son activité. Bien des choses restent en effet à mettre en œuvre pour préserver les archives du syndicat, particulièrement au niveau des S2 et S3. C'est donc à chacun d'entre vous que nous nous adressons pour inviter vos camarades militants, vos S2 et S3 à nous rejoindre.

# Mai 1968 à Die (Drôme) et dans son lycée.

un témoignage de Gaston FUGIER

## 3ème partie : les suites du mouvement

L'assemblée générale de rentrée de notre section du SNES eut lieu le samedi 14 septembre 1968. Nous étions 21, nombre qui s'élèvera plus tard à 25. Nous revenions plus minutieusement sur ces nouveaux thèmes que nous avons osé étudier en mai : l'autodiscipline, la suppression des compositions trimestrielles, la notation des élèves, le travail à leur donner, l'élection des responsables de classe, et bien sûr, nous nous informions sur la répartition des sièges au CA du Lycée. Un point de l'ordre du jour témoigne aussi de l'évolution de nos rapports entre professeurs : nous avons fait la liste de ceux auxquels il serait conseillé que les nouveaux s'adressent pour être accueillis pendant les vacances. Tous étaient d'accord que l'accueil que nous avons reçu de nos collègues Sourbier et de Barnier était devenu un exemple à suivre systématiquement.

Le 26 septembre, le S2 réunit l'ensemble des S1 de la Drôme au LT de Valence. A l'ordre du jour, la mise en place des nouvelles structures et certaines sanctions consécutives à la grève de Mai 68. L'inspecteur d'Académie a rappelé qu'en cas d'ouverture de dossiers, la position du chef d'établissement est déterminante. Ce point aura des conséquences dans nos rapports avec notre principal. Une sorte de confirmation de cette attitude nous est donnée par un décret du 8/11/68 sur les conseils d'administration, commissions permanentes et conseils de classe. Dans cette première version de leur règlement, "*le Recteur prononce la démission d'office d'un membre du CA en cas de manquement à l'exercice de ses fonctions ou de comportement incompatible avec celles-ci*" (art. 15 )

A l'occasion du CA du 29 janvier 69, au chapitre des crédits d'enseignement, nous apprenons qu'il ne peut y en avoir pour le service de documentation, l'existence de ce service n'étant pas reconnue à cette époque. Notre collègue Galland, syndiqué au SNES qui était déjà délégué du personnel du temps de la cooptation, s'étonne de la modicité de certains crédits d'enseignements. Comme il s'agit de normes ministérielles, le CA n'a aucun pouvoir en ce domaine. Comme il semblait par contre assez facile d'obtenir des aides en nature ou en crédits pour la modernisation de l'enseignement des langues vivantes, je préparai un dossier de demande d'attribution d'un laboratoire de langues. J'avais dans ce domaine l'expérience de ceux de l'Ecole de l'Air de Salon-de-Provence et du Lycée Technique de Creil. J'envoyai une demande d'information au CRDP pour savoir quelles étaient les chances d'attribution d'équipements complémentaires, et d'assurer la formation pratique et pédagogique des professeurs hésitants. Aucune réponse ne me revint — ou ne me fut transmise.

Pratiquement, la seule fonction officielle du CA était de voter le budget. Celui de l'Internat était en déficit à cause de la diminution des recettes. Il y avait 29 internes de moins. La suppression des sections

commerciales, plus que la démographie, devait en être la principale cause. Les classes d'Enseignement économique qui recrutaient 60 à 70 élèves avaient été définitivement supprimées, sans aucune solution de remplacement. Le principal dit qu'il demanderait la création d'une section économique de BEP en deux ans, mais qu'il n'était pas convaincu que les effectifs seraient suffisants, vu le niveau requis.

La décision de fermer les sections de CET de Mécanique agricole en trois ans (70 élèves dont 55 internes) fut déclarée irrévocable. Elle était prétendument condamnée par l'évolution technique, mais en réalité condamnée par la carte scolaire, puisqu'une formation privée quelque peu comparable venait d'être autorisée en marge de l'Education Nationale. La création d'une 4<sup>o</sup> terminale pratique nous était refusée. Les deux sections supprimées avaient prouvé leur vitalité. "*Les candidatures [avaient] toujours dépassé le nombre des places disponibles*". Elles recrutaient des élèves qui semblaient ne pas pouvoir envisager des études longues. Ils trouvaient là un moyen de continuer des études sans quitter le pays. La nouvelle carte scolaire tendait à les envoyer dans d'autres centres.

En son temps, l'annonce de ces suppressions n'avait pas entraîné de grandes protestations de solidarité envers des élèves de sections techniques, qui passaient pour ne pas faire assez d'honneur à l'établissement. C'est ce que le Principal rappela dans un article sarcastique et militant pour discréditer les alliances actuelles. A cette indifférence s'était ajoutée la crainte des mouvements de masse préconisés par le PC, ses sympathisants, et une minorité de syndicalistes combattifs. Il y avait eu aussi la crainte du désordre, et la confiance que la majorité accordait au gouvernement et à une administration supposée compréhensive. Mais les soucis économiques allaient resserrer les liens contractés en Mai 68, et accroître considérablement le nombre des protestataires.

Le CA ne nous accordait qu'un pouvoir de façade, mais c'était un bon lieu de rencontres. On y trouvait même à l'origine un représentant du monde associatif du travail, es qualité, désigné je ne sais comment, pas un cégétiste grossièrement revendicatif, mais un sympathique coopérateur agricole de la Cave de la Clairette de Die. Il disparut dès qu'une réforme put décemment retoquer la réglementation originelle. Au CA de janvier 69, vu le relèvement annoncé des prix de pension, M. Bagarre, délégué de l'Association Laïque des Parents d'élèves (Fédération "Cornec") dit qu'il souhaiterait que le montant des bourses évolue en proportion. La réglementation s'y opposait. Voter contre le budget, c'était interdire au Lycée de fonctionner. Vu cet argument, le budget fut adopté à l'unanimité avec le vœu que les postes d'agents à la charge de l'établissement soient transférés à la charge de l'état. En effet, le personnel de l'internat représentait

une charge importante que n'avaient pas certains autres établissements.

Le Sénateur - Maire de Die, M. Vérillon, intervint ensuite pour rendre compte d'une action menée conjointement par les élus et par une association locale en vue de transformer l'établissement en Lycée "de Grand air". Notre camarade Archinard, en plus d'avoir un statut comparable à celui de Galland, appartenait à une vieille famille dioise. Il était au nombre des animateurs de cette association. Nous avons vu que cette idée avait été précédemment portée en avant par le SI. Des démarches avaient eu lieu à tous les niveaux. Grâce aux interventions du sénateur, le Ministre de l'EN Edgar Faure avait approuvé le projet dans une lettre qu'il lui adressait le 13/12/68, accordant le titre de Lycée de Grand air et la construction d'un CES à côté du Gymnase dont la réalisation dès 1969 avait été décidée par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Une autre lettre, de l'Inspecteur Général Renard, était venue le confirmer. M. Vérillon était donc une fois de plus confiant.

Toute la population ne partageait pas cet optimisme. Il n'était d'ailleurs pas justifié, le ministère Faure dura un an, du 10 juillet 1968 au 23 juin suivant. Etait-il dispensé ou incapable de tenir ses promesses? Ce fut un ministère de transition qui préparait en douceur la reprise en main par Olivier Guichard. Un mois plus tard, le sénateur était bien obligé d'écrire à Maurice Niveau, recteur à Grenoble : "[Ma lettre] n'a d'autre objet, au regard de suppressions projetées ou déjà intervenues, que de vous faire part de la grande inquiétude de notre population qui devrait rechercher pour ses enfants de lointains centres d'enseignement technique ou commercial, source de difficultés financières, alors que les moyens des familles de la région sont déjà bien limités. D'autre part, l'éloignement d'enfants entrés dans l'adolescence pose un problème social qui ne peut nous laisser insensibles..."

Il demandait une audience en faveur des associations réunies la veille, le 10 février 1969, pour la défense de l'établissement : les deux APEL (dites fédérations "Armand" et "Cornec") les représentants des Chambres professionnelles de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie et des Métiers, les Unions locales CGT et CFDT, et les syndicats d'enseignants. Leur motion réclamait, outre le maintien ou l'adaptation des enseignements supprimés, l'ouverture d'une 4<sup>e</sup> pratique "qui recueillerait les enfants soumis à la scolarité prolongée, évitant ainsi de multiples dérogations."

L'octroi de cette audience mit un terme aux actions de masse jusqu'au 19 mai 1969. Une nouvelle action fut déclenchée par une autre décision administrative : la suppression de 7 postes d'agents du Lycée sur 25, soit près d'un tiers. Six agents demandaient alors leur changement, ce qui rendait la suppression plus aisée. Les agents (FEN, CGT, Autonomes) décidèrent 24 heures de grève, l'ensemble des professeurs (SNES, SNEP, SNETAA, SGEN, SNAL et non-syndiqués) et du personnel (SNIEN) s'y associa. Les deux APEL aussi, avec un succès de 100%, aucun élève ni externe, ni interne, ne s'étant présenté aux cours. Un préavis de grève de 48 heures

avait été déposé. Son exécution dépendrait de la décision de la CA du 23 mai. La section SNES du Lycée Triboulet à Romans proposa même un soutien actif, à définir. Le Principal de Die se déclarait gréviste en puissance.

A l'occasion de cette grève, la section Drôme de la FEN a tiré un dossier de 6 pages très complet. On y trouve l'analyse et l'historique de la situation. L'établissement reçoit 600 élèves, dont  $\frac{1}{4}$  est dans le second cycle. Il est vétuste, (de nombreux cours sont donnés depuis 13 ans dans des classes préfabriquées, chacune chauffée par un poêle à mazout) Il a deux internats en deux lieux distincts. Il y a précisément 7 agents qui travaillent pour l'internat des filles.

Le reste du dossier est consacré au concept de Lycée de Grand Air et à l'importance du Lycée pour l'économie locale (Usine Lesieur) et pour les agents des services publics. La politique de développement de la région, partiellement incluse dans le Parc Naturel Régional du Vercors, impliquerait aussi le maintien des structures intellectuelles, déclarait un autre ministre.

Une manifestation rassembla 300 personnes devant la Sous-Préfecture, où la motion fut déposée. Le Dauphiné Libéré rapporta imprudemment que la délégation à la Sous-Préfecture avait été conduite par le Secrétaire départemental du SNES, Masseboeuf. Cela entraîna aussitôt un rectificatif qu'il est bon de rappeler. Il émanait des APEL et des syndiqués de Die : "*la motion avait un caractère purement local*", et le responsable départemental du SNES "*assistait à la manifestation à titre d'information et de soutien.*" Il fallait donner cette sorte de gages si on voulait conserver l'union la plus large.

D'après mes notes, il semble que les syndiqués du SNES aient mis la grève à profit pour faire un débat et un sondage entre eux sur la notation des élèves. C'est un des débats que Mai 68 avait suscités. Sur 23 participants au sondage, il y en eut 14 pour le statu quo, 5 abstentions, et 4 propositions diverses dont une pour le renvoi de la question devant une commission locale.

Une satisfaction partielle et momentanée fut donnée aux revendications qui concernaient les agents. Le calme revint, l'année scolaire se termina avec l'annonce d'une pré-rentree qui prélèverait quatre jours sur nos vacances. Le secrétariat académique du SNES soulignait la nécessité de consacrer les trois jours ouvrables (jeudi-samedi) pour développer l'action syndicale.

A la rentrée 1969-70, nous avions 11 syndiqués de moins par le jeu des mutations, alors que nous étions 27 en juin. En prévision des élections au CA, nous prenons connaissance des nouveaux textes vers le 12 octobre. La circulaire d'application abrogeant l'article 15 décide que "*les représentants des personnels et ceux des élèves ne sauraient être personnellement incriminés sur les positions qu'ils sont appelés à défendre...*" Par ailleurs, nous avions eu et nous avons encore à traiter bon nombre de réclamations de nos collègues qui se voyaient sanctionner pour des raisons diverses par le biais de la notation administrative. Ils eurent régulièrement gain de cause quand les chefs d'établissement perdirent la voix

prépondérante que l'administration leur accordait précédemment dans les commissions. Le SNES obtint que les élections se fassent par listes complètes, à la représentation proportionnelle, à la plus forte moyenne. Il encouragea à développer l'action au sein des CA et des CP. Dans cet esprit, le bureau départemental poussa à la création de sections FEN d'établissement pour faciliter la coordination de nos interventions. Cette proposition convenait parfaitement à l'expérience de nos actions récentes depuis mai 68, d'ailleurs, cette coordination s'étendra à une autre structure, la sous-section de Die, où nous avons retrouvé les camarades du SNI.

## 4ème partie : en guise de conclusion

On pourrait donc conclure de ce long récit que Mai 68 a rapproché les individus, réduit les clivages entre les associations, favorisé l'innovation et la prise d'initiative, posé les bases démocratiques de la gestion des établissements d'enseignement. Mais ce n'est pas tout : à la lecture du cahier de propositions que nous rédigeons à cette époque, on constatera combien de nos revendications n'ont été adoptées qu'en les gauchissant, et dans quelle mesure les acquis de l'époque ont même été rapidement grignotés ou abolis. La suite de l'histoire de la défense du Lycée de Die n'a pas sa place ici, mais elle illustrerait bien ma conclusion.

Pour ceux qui penseraient que l'unité qui s'opéra autour de cette revendication était inévitable et ne devait rien à mai 68, on peut énumérer d'autres indices d'évolution. Par exemple l'abandon de la traditionnelle distribution des prix. Je garde dans mes archives le discours qu'on m'avait demandé de rédiger, il ne fut jamais prononcé. Les professeurs dirent adieu à l'uniforme masculin : costume, chemise, cravate. Ils cessèrent de vouvoyer les élèves. Un professeur dont le congé avait englobé une partie de la décennie s'entendit reprocher son manque d'affection par le délégué d'une petite classe, au nom des élèves, parce qu'elle n'avait pas perdu l'habitude de les vouvoyer.

Des habitudes de coopération interdisciplinaire s'instaurèrent alors avec nos collègues et furent longtemps maintenues. La période consacrée à l'examen du BEPC en 3<sup>e</sup> fut déclarée temps banalisé pour les autres classes : les élèves n'étaient pas renvoyés chez eux, les professeurs de toute discipline acceptant de les encadrer dans des sorties en moyenne montagne d'un jour ou deux suivant l'âge des enfants.

La pratique des "10%" du temps pédagogique donnait lieu à d'autres entreprises pluridisciplinaires mêlant activités de plein air et connaissance de l'environnement géographique et naturel. D'autres établissements ont abandonné cette pratique longtemps

Par contre, vu l'unanimité qui avait rassemblé tout le personnel pour la défense des postes d'agents en mai 69, la section FEN de notre établissement répondit favorablement à une demande du SGEN : nous formerions une liste commune des enseignants. Elle assurera 3 sièges sur 5 à la FEN (SNES et SNEP) Ce sera longtemps un motif d'inquiétude pour notre section académique, qui craignait que notre action n'en soit affaiblie. La section départementale, plus pragmatique, se rend mieux compte que nos mots d'ordre sont repris par nos autres collègues, syndiqués ou non, et qu'il n'y a pas d'exemple du contraire. Un tiers environ de nos collègues n'étaient pas syndiqués.

avant nous. Il semble qu'ils l'aient jugée contraignante, absurde, contraire à une organisation pédagogique méthodique.

Plus tard, des PEA (Projets d'Action Educative) furent souvent mis en train chez nous et fréquemment conçus comme des entreprises pluridisciplinaires, souvent dans l'optique d'une découverte du milieu naturel ou humain. De la même façon, la mise en place d'échanges linguistiques annuels de classe à classe en période éducative ne posa plus tard aucun problème, bien qu'elle nécessitât la participation de trois professeurs de disciplines différentes pendant quinze jours au moins.

Il faut encore dire que les Jeux Olympiques de Grenoble nous ayant permis de découvrir la pratique de ski de fond, il y eut toujours assez de professeurs bénévoles pour épauler régulièrement les professeurs d'Education Physique qui initiaient les classes de collège pendant les après-midi de plein air pour une durée de quelques semaines par hiver. Il en allait de même le mercredi pour l'UNSS en ski alpin et occasionnellement en ski de fond. Dans cet esprit il fut facile de réunir des collaborateurs pour lancer l'expérience des sections de Sport-Nature qui assurèrent finalement la survie du Lycée, qu'on avait d'abord cru obtenir par d'autres moyens.

On pourrait encore objecter que ces pratiques n'ont rien d'étonnant dans un milieu relativement isolé, avec une forte proportion d'enseignants jeunes, assez sensibles à l'attrait de la nature pour s'enraciner spontanément dans le Diois. Il faut pourtant convenir que nous n'avons pas été totalement à l'abri du vent de l'histoire. Il y a des analogies entre notre petite histoire locale et quelques événements nationaux de cette époque : la volonté de vivre et travailler au pays s'est aussi bien manifestée chez nous qu'au Larzac, et la défense du Lycée a été menée par une "coordination" qui ressemble parfaitement à celles qui ont popularisé ce terme un peu plus tard.

Dans le prochain numéro, un témoignage d'Annette Krakowski ...

## Des pelouses de l'Ecole Normale aux barricades parisiennes un témoignage de Joël BESNARD

A l'Ecole Normale de Versailles, nous étions une promo d'élèves instituteurs « non formatés » par le recrutement précoce : une trentaine de « vieux », DEUG ratés et autres sursitaires attardés à qui il ne fallait pas trop en conter. Assidus du foyer où nous avons monopolisé le bar et la sono, fans de Bee-Gees et autres disco, la syndicalisation n'était pas très avancée chez nous. Certes, nous sommes entrés dans la carrière avec la MGEN, puis la MAIF, mais on avait oublié de nous passer l'inscription au SNI.

Et puis, mars, avril, mai 68 sont arrivés. Mobilisation maximum, enfin pour ne pas aller en cours, profiter de l'auto-stop pour aller se balader à Paris.

Bref, vous l'aurez compris, nous n'étions pas des militants révolutionnaires.

Mais pour autant, nous n'avons pas traversé cette période sans avoir été influencés, et sans avoir, à notre façon, saisi cet espace nouveau pour marquer notre volonté d'aller vers une nouvelle liberté ! En voici quelques modestes exemples.

L'EN de Versailles, du moins son site initial que les « non formatés » occupaient, rue Ferdinand de Lesseps, était faite de bâtiments traditionnels en meulière du pays, entourés des belles pelouses parfaitement vertes aux angles strictement orthogonaux et rigoureusement interdites aux piétinements, humains tout du moins. Je peux assurer que je n'ai jamais vu quelque étudiant (pardon, élève instituteur) piétiner ces délicieuses pousses verdâtres. Sauf, sauf ... en avril 1968. Très naturellement, lorsque, de façon simple, braillarde mais efficace, nous avons voté la grève, alors que le temps était au beau ... et les jolies pousses vertes bien sèches, nous nous sommes évidemment assis, couchés sur les pelouses de l'EN. C'est alors que nous avons vu arriver en courant, tel une furie, le directeur de l'EN (dont je ne me souviens plus le nom) : « débarrassez les pelouses, il est interdit de marcher sur les pelouses, ... » ! Nous avons été stupéfaits : nous venions de voter la grève et donc nous bloquions la marche de cette vénérable institution, mais la fixation du directeur était l'interdiction d'aller sur les pelouses ! Nous avons bien sûr squatté les pelouses autant que l'humidité le permettait. Le pauvre homme en a été réellement choqué au point qu'il a abandonné son poste. On pourrait penser que sa recherche désespérée d'autorité était aussi ridicule que notre féroce refus de quitter l'objet du délit mais « notre révolution » s'est aussi faite de ces petites explosions, aussi indispensables que les plus profondes.

En ce troisième trimestre de l'année scolaire, l'EN faisait un échange avec des EN de Grande Bretagne. Comme il n'y avait pas assez de places pour la GB, ceux qui y sont allés étaient ceux qui avaient les meilleures notes en anglais ! Argument : ce ne serait pas rentable (intellectuellement) d'envoyer les « mauvais élèves » ! J'ai eu la chance d'être un de ces mauvais élèves et de rester. J'ai pu ainsi avoir deux plaisirs pour le prix d'un : vivre les événements de mai 68 en direct (les copains restés en GB ne l'ont vécu que par médias interposés) et goûter aux plaisirs de la libération sexuelle grâce à une petite élève institutrice de la côte Est de l'Angleterre. Là-bas, ils l'avaient déjà faite la révolution sexuelle et, dans un élan de solidarité toute pédagogique, ma petite anglaise m'en a bien fait profiter, moi naïf petit français ! En fait, dès les premières grandes manifestations, apparemment vécues en GB comme une véritable révolution digne de la Commune, la plupart de nos hôtes (mixtes) anglais ont souhaité repartir en GB (dommage pour eux) sauf deux, deux jeunes filles aussi libérées (chacune avait une chambre

individuelle, quelle veine) dont une m'a bien éduqué tandis que je lui ai fait visiter Paris by night.

Mais 68, c'était aussi, bien sûr, les barricades. La mienne, enfin celle où j'ai eu le baptême du feu : en face d'Arts et Métiers. Arrivé en stop à Paris, je me suis retrouvé par mes errances sur le boulevard où une barricade était déjà montée : faite de pavés - ces petits pavés parisiens si agréables à lancer sur les forces de l'ordre - un ou deux arbres qui avaient été coupés et des ustensiles de tous ordres. J'ai cherché à trouver une logique, un sens, un groupe motivé par une volonté politique précise ... mais je n'en ai pas trouvé. Nous étions, il faut bien l'avouer, une bande de chenapans de tous âges, sans banderole ni slogan particuliers sauf « CRS SS » ! Bien loin donc d'une barricade mythique de la Commune, bien loin de certaines plus politiques vécues dans le quartier latin. Mais que faisons nous alors ? Nous attendions les flics, qui passaient à toute vitesse sur le boulevard voisin en recevant les pavés légers mais efficaces (imaginez si nous n'avions eu que ces énormes pavés de la cour du château de Versailles ! Les cars de CRS auraient été moins abîmés !). Finalement nous nous ennuyions un peu sur notre barricade ... jusqu'au moment où les CRS, pas si bêtes tout de même, sont arrivés inopinément ! Ah là là, quelle cavalcade ! Des records ont dû être pulvérisés à ce moment. La peur donne des ailes ! Si si, la peur : on avait les images, les histoires de bastonnades par les CRS qui nous avaient marqués. Mais en même temps, aller sur les barricades, s'enfuir dans les rues des Halles (elles étaient encore là), s'enfuir du bar où on s'était réfugié à 2 ou 3 parce que les bouchers (des Halles) avaient remarqué notre essoufflement mais surtout nos mains sales, se retrouver haletant sur la rive gauche avec les étudiants, saisir à pleine main une grenade lacrymogène pour la relancer sur les CRS, courir pour venir se réfugier dans la Sorbonne, oui c'était dangereux mais c'était bon, c'était notre jeunesse que nous vivions intensément avant qu'elle ne disparaisse.

Mais « toute bonne chose a une fin » ! Justement, pour l'agité mais plus anarchiste qu'autre chose (oui c'est vrai, le prof d'histoire n'avait pas apprécié une citation de Bakounine que j'avais mise dans une copie), ces manifs se sont terminées ... en eau de boudin!

J'avais bien entendu dire que l'arrêt de la grève avait été voté mais je n'étais pas vraiment d'accord. Aussi, je me suis retrouvé vers l'Assemblée Nationale pour une manif

annoncée par l'extrême gauche. « N'y va pas, ce sont les gauchistes, c'est l'Ecole Emancipée qui ne veut pas reconnaître le vote » m'avait dit une amie prof et syndiquée. C'était la première fois que j'entendais parler de l'EE. Mais ce qui m'a marqué ce jour là n'est pas du même ordre. Je ne savais pas exactement où était le point de ralliement. Un copain m'a alors dit, « tu n'as qu'à y aller avec *Le Monde* ». Oui, vous avez bien compris, *Le Monde*, ce journal bien connu pour ses articles révolutionnaires, était, d'une manière informelle, un signe de ralliement entre jusqu'aux-boutistes d'extrême gauche ! Que d'eau est passée sous les ponts!

Et la fin de ce mois de mai-juin ? Et bien l'ennui commençait à nous gagner à l'EN de Versailles. Alors avec mon pote de Toulouse, on a décidé de faire le tour de Bretagne (ma région) en stop. Oui je sais, où est la révolution là dedans ? Elle n'avait sans doute pas disparu. Elle avait fait germer dans mon cerveau une nécessité : mieux comprendre ce qui se passait, porter la contradiction, pousser à l'action constructive autant que possible. Je pense que le militant que je suis est né à ce moment là, ou du moins sa gestation a commencé dans cette agitation confuse mais féconde.

Joël Besnard, ex prof de SVT, toujours en révolte !

## L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS (AAF) SE PRONONCE SUR LE PROJET DE LOI D'ARCHIVES

L'Association des Archivistes français se félicite que le projet de loi sur les archives ait été adopté en première lecture à l'unanimité par le Sénat.

Néanmoins, à l'heure où le texte va être examiné par l'Assemblée nationale, elle souhaite rappeler les principes auxquels les professionnels des archives, tous secteurs confondus, sont attachés, et qu'ils estiment devoir être pris en compte ou maintenus dans la loi, ainsi que souligner les points qui lui paraissent poser problème.

**L'AAF regrette qu'une étude d'impact n'ait pas été menée** qui aurait permis d'évaluer les conséquences de l'application du nouveau texte sur le fonctionnement des services d'archives publics.

Ainsi :

- L'AAF confirme la nécessité d'un régime d'accès aux documents libéralisé dans une rédaction claire et applicable aux fonds d'archives tels qu'ils sont produits et communiqués. Si le principe de communication immédiate proposé dans le nouveau texte constitue une avancée, en revanche le **délai de 75 ans** correspondant à la mise en cause de la vie privée **représente un recul** par rapport au délai de 60 ans appliqué aujourd'hui. L'adoption du délai de 75 ans signifierait par exemple qu'un certain nombre de dossiers produits pendant la période de la 2e guerre mondiale, communicables aujourd'hui, ne le seront plus.
- L'AAF souhaite également que soit reconsidéré le **principe de non-communicabilité permanente** de certains documents, et que soit plutôt appliqué à ceux-ci la procédure de classification, voire un délai pouvant aller jusqu'à cent ans. Elle met par ailleurs en garde sur le risque d'interprétation de la notion de « sécurité des personnes », qui peut être considérée comme très extensive et pourrait aboutir à l'incommunicabilité totale de documents comme les listes électorales, puisque l'adresse privée des personnes y figure.
- Elle attire en outre l'attention du législateur sur les **difficultés pratiques d'application** de la loi pour les services d'état civil (sollicitations accrues du public sans que soient

prévues les conditions d'accès à des actes qui auront encore une utilité administrative).

- L'AAF prend bonne note de la prise en compte du caractère public des archives décisionnelles et politiques.
- L'obligation de versement des documents politiques et administratifs à caractère public dans un dépôt d'archives publiques devrait être observée dans tous les cas. De ce point de vue, **L'AAF n'approuve pas qu'une autonomie ait été conférée aux assemblées** (Assemblée nationale et Sénat), disposition paradoxale quand on sait que l'origine des Archives nationales se trouve dans celles de l'Assemblée nationale.
- L'AAF aurait souhaité une **prise en compte plus claire et plus concrète des archives électroniques** qui permettrait d'ancrer le texte dans l'évolution des pratiques de gouvernement et d'administration, et des contextes de production des documents.
- En ce qui concerne les archives des collectivités territoriales, l'AAF préconise :
  - **l'obligation pour les régions** d'assumer la responsabilité de la gestion et de la conservation de leurs archives ;
  - **la reconnaissance des archives de l'intercommunalité** qui permettrait d'améliorer la couverture archivistique du territoire.

Enfin, en ce qui concerne la disparition de la notion d' « entreprise publique », qui ne correspond en effet pas à une forme statutaire d'entreprise, l'AAF insiste pour que les **archives d'entreprise fassent l'objet d'une réelle attention de la part de l'Etat**, tant dans le cadre du contrôle scientifique et technique pour les archives publiques que dans celui de la sauvegarde des archives privées en France.

### IRHSES

Cotisation individuelle : 20 € (soutien : 45 €)

Cotisation pour un S2 : 40 € (soutien : 80 €)

Cotisation pour un S3 : 125 € (soutien : 225 €)

Vous lisez des livres, sur 68 ou un sujet historique, envoyez-nous quelques lignes pour donner vos impressions et conseiller les adhérents de l'IRHSES.